

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 13 mai 2019

### Ordre du Jour :

- Vente de la parcelle AB 524 – Lot n°10 « lotissement Le Clos des Chênes »
- Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Mercredi Loisirs
- Décision modificative n°1 – Budget principal
- Devis pour divers travaux
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil dix-neuf, le 13 Mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 Mai, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur COTTEREAU Michel, Maire*

*Etaient présents : M COTTEREAU Michel - Mme GUITTER Armelle - MM. RAGAIGNE Nicolas - DESNOË Stéphane - LEFLOCH Michel - LEROY Anthony - Mmes BLU Anne-Sophie - DALIVOUS Estelle - MM DUBOIS Mickaël - JOUY Joël - POIRRIER Jérôme - SOUVESTRE Jean-François - Mmes MIEUZE Géraldine - PIERRE-AUGUSTE Renée - ROBLOT Ghislaine.*

*Absents excusés : Mmes GEORGET Jessica - SABIRON-NICOUX Catherine - RICORDEAU-MAILLET Martine - LAVOUÉ Isabel - M. HUET Daniel.*

*Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BLU*

*Nombre de conseillers en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17 dont 2  
pouvoirs  
Date d'affichage : 20 Mai 2019*

\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

M. HUET Daniel empêché d'assister à cette séance a donné pouvoir à Monsieur Michel LEFLOCH pour délibérer et voter en son nom au cours de ladite séance.

Mme Isabel LAVOUÉ empêchée d'assister à cette séance a donné pouvoir à Monsieur Michel COTTEREAU pour délibérer et voter en son nom au cours de ladite séance.

### ➤ **Vente de la parcelle AB 524 – Lot n°10 « Lotissement Le Clos des Chênes »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un acquéreur s'est fait connaître pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir sur le lotissement communal « Le Clos des Chênes » et qu'il y a lieu d'attribuer la parcelle ci-après désignée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**VU** la délibération du 21 janvier 2011, réceptionnée par la Sous-Préfecture de Château-Gontier le 4 février 2011 portant sur les conditions de vente des lots du lotissement dit « Le Clos des Chênes »,

- **ATTRIBUE** la parcelle de terrain à bâtir dépendant du lotissement communal « Le Clos des Chênes », formant le lot 10 cadastré section AB numéro 524, d'une superficie de 6 a 34 ca à Monsieur Stéphane LAMOUREUX, domicilié à Ballée, commune déléguée de VAL-DU-MAINE (Mayenne) 7 rue du Boischaud.

- moyennant le prix principal de 30 euros le mètre carré, soit 19 020,00 euros (dix-neuf mille vingt euros), en ce compris une TVA sur marge à la charge du vendeur.

- **EXIGE** de l'acquéreur le paiement comptant de cette parcelle.

- **HABILITE** Monsieur le Maire ou à son défaut l'Adjoint à passer l'acte notarié devant Maître Alain GUEDON, notaire à Ballée, commune déléguée de VAL-DU-MAINE (Mayenne) aux frais de l'acquéreur.

➤ **Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

**Vu** la délibération prise en séance du 05 février 2018 portant sur le tarif de garderie du mercredi soir,

**Vu** la délibération du 06 mars 2017 portant sur les tarifs pour les enfants extérieurs au CLSH mais scolarisés à Val-du-Maine,

**Vu** la délibération prise en séance du 04 février 2019 portant sur la nouvelle convention entre les communes,

**Vu** la délibération prise en séance de Conseil municipal en date du 04 février 2019 portant sur l'actualisation des tarifs ALSH,

Monsieur le Maire précise qu'il y a sept communes adhérentes à la nouvelle convention : **Val-du-Maine, Bannes, Chémeré-le-Roi, Cossé en Champagne, Préaux, Saint-Loup-du-Dorat, Beaumont-Pied-de-Bœuf.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'actualiser les tarifs du Centre de Loisirs en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **FIXE** comme suit les nouveaux horaires à compter du 1er septembre 2019 : 9 h. - 17 h 30

. **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er septembre 2019 :

	<b>Journée centre de loisirs avec repas</b>		<b>Sortie (pour enfant venant seulement à cette journée)</b>	
	<i>Communes organisatrices</i>	<i>Hors- communes organisatrices</i>	<i>Communes organisatrices</i>	<i>Hors- communes organisatrices</i>
	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>			
<b>Quotient jusqu'à 999</b>	<b>11 €</b>	<b>16 €</b>	<b>15 €</b>	<b>20 €</b>
<b>Quotient à partir de 1000</b>	<b>11,50 €</b>	<b>16,50 €</b>	<b>17 €</b>	<b>22 €</b>
	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>			
<b>Quotient jusqu'à 999</b>	<b>10 €</b>	<b>15 €</b>	<b>14 €</b>	<b>19 €</b>
<b>Quotient à partir de 1000</b>	<b>10,50 €</b>	<b>15,50 €</b>	<b>16 €</b>	<b>21 €</b>
	<b>à partir du 3<sup>ème</sup> enfant</b>			
<b>Quotient jusqu'à 999</b>	<b>9 €</b>	<b>14 €</b>	<b>13 €</b>	<b>18 €</b>
<b>Quotient à partir de 1000</b>	<b>9,50 €</b>	<b>14,50 €</b>	<b>15 €</b>	<b>20 €</b>

. **DECIDE** d'appliquer la tarification modulée à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

. **DECIDE** que les familles domiciliées hors de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront bénéficier pour leurs enfants scolarisés à Val-du-Maine du même tarif que celui mis en place pour les familles domiciliées dans le périmètre de l'ALSH intercommunal.

. **DECIDE** que les enfants en vacances chez leurs grands-parents domiciliés sur le périmètre de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront également bénéficier du tarif des communes adhérentes au CLSH intercommunal selon les places disponibles.

➤ **Tarifs du Mercredi Loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

**Vu** la mise en place du Plan Mercredi,

**Vu** la délibération prise en séance du 05 février 2018 portant sur le tarif de garderie du mercredi soir,

**Vu** la délibération prise en séance de Conseil municipal en date du 04 février 2019 portant sur l'actualisation des tarifs ALSH et mercredis Loisirs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'actualiser dans le cadre du plan mercredi les tarifs du Mercredi Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

**Pour les familles des communes adhérentes à la structure intercommunale (Val-du-Maine, Bannes, Chémeré le Roi, Cossé en Champagne, Préaux, Saint-Loup-du-Dorat, Beaumont-Pied-de-Bœuf) :**

	<i>½ Journée mercredis loisirs</i>		<i>Journée mercredis loisirs</i>
	<i>- Soit 7h30-12h.</i>		
	<i>- Soit 14h-18h</i>		
	<i>Sans repas</i>	<i>Avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>			
Quotient jusqu'à 999	3,30 €	7,18 €	10,48 €
Quotient à partir de 1000	3,50 €	7,38 €	10,88 €
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>			
Quotient jusqu'à 999	3 €	6,88 €	9,88 €
Quotient à partir de 1000	3,20 €	7,08 €	10,28 €
<b>A partir du 3<sup>ème</sup> enfant</b>			
Quotient jusqu'à 999	2,70 €	6,58 €	9,28 €
Quotient à partir de 1000	2,90 €	6,78 €	9,68 €

➤ **DECIDE** que les familles domiciliées hors de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront bénéficier pour leurs enfants scolarisés à Val-du-Maine du même tarif que celui mis en place pour les familles domiciliées dans les communes adhérentes à la structure intercommunale.

➤ **DECIDE** d'appliquer la tarification modulée du mercredi loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Monsieur le Maire expose que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Article 2315 - Installation, matériel et outillage technique	-10 000,00 €	
<b>Opération n° 122</b> Article 2315/122 - Rue de Linières	+10 000,00 €	
<b>Opération 136 :</b> Article 2313/136- Salle des associations Epineux	+ 1 000,00 €	
<b>Opération 123 :</b> Article 2313/123 - Nouvelle mairie	- 1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, l'Assemblée délibérante accepte d'apporter au budget primitif 2019 les modifications reprises ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

➤ **Devis pour divers travaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal divers devis :

- 1) Devis pour l'escalier pour le logement au 1<sup>er</sup> étage de la MAM d'Epineux-le-Seguin.  
Entreprise LEBON : 4 793,02 TTC
- 2) BERTHE Yves - travaux de menuiserie sur local de rangement à côté de la garderie à Epineux-le-Seguin : 1 010 TTC
- 3) Parking salle des Fêtes de Ballée : 6 933,60 € TTC
- 4) Chemin de la Bousselière, empiérement, entreprise PBS : 1 144,94 € TTC

➤ **Questions diverses - D'autres points sont abordés.**

- Des problèmes d'incivilité à actions dangereuses sont signalés sur la commune d'Epineux-le-Seguin.
- Monsieur le maire informe que la communauté de communes propose de financer un cabinet pour accompagner l'ensemble des 22 communes et donc les Elus et secrétaires de mairie à travailler les bases des locaux affectés à l'habitation en axant ce travail sur les locaux vacants et les valeurs locatives des habitations classées en 7 et 8. L'objectif étant que ce travail permette la mise à jour des bases dans un souci d'équité fiscale et de saisir l'opportunité de disposer des bases TH ajustées, à la veille du dégrèvement total de TH engagé par le gouvernement (le dégrèvement devant être compensé à 100% par l'Etat à partir de 2021 sur la base des bases locatives au 31-12-2020). Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire partie des communes s'engageant dans cette action.
- Les élections Européennes se dérouleront le 26 mai 2019. Chacun est invité à s'inscrire dans une faction.
- Monsieur le Maire présente le dossier d'inscription pour le jury régional des Villes et Villages Fleuris des pays de la Loire. La visite de la commune est prévue le 04/07/2019 et le dossier est à retourner au plus tard le 12 juin 2019.
- Projet de la nouvelle mairie : lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir avancer sur le projet.

**Prochaine réunion le lundi 24 juin 2019 à 20 h 30.**